



Utilisation de mon image et contrat

Par Castourelle

Bonjour.

Je suis artiste peintre et j'ai créé il y a plusieurs années un personnage qui a eu beaucoup de succès dans les années 2000.

À l'époque j'avais cédé une licence d'exploitation à une société chargée de diffuser mon image sur des supports divers comme de la porcelaine ou du tissu.

La société m'avait versé 50000Frs, soit 7500? pour la licence et 10 % sur les dividendes à valoir chaque année. Depuis, cette société n'existe plus.

Quelqu'un m'a contacté il y a peu de temps, afin de diffuser mon image sur des supports comme le faisait la société avec laquelle je travaillais il y a 25 ans.

Habituellement, cette société fondée il y a 30 ans travaille avec des dessinateurs freelance. Il s'agit d'images créées sur tablette sur Illustrator.

Il me dit être ouvert à toute proposition, sachant que ce serait une première pour lui de travailler avec un artiste peintre plutôt qu'un designer.

Seulement ce qu'il m'annonce comme tarifs ne correspond pas à l'idée que je me fais de céder mon image.

Il paye 200 ? par image plus 5 % de dividendes ht

Mon entourage me conseille de lui demander 10000 ?, en raison de l'augmentation du coût de la vie, pour l'exploitation en exclusivité du nom et de l'image, sous réserve que j'ai un droit de regard sur ce qui sera dispatché.

Je ne suis peut-être plus à la page, et j'aimerais bien savoir ce qui se pratique dans la réalité...

Merci de me conseiller dans ce sens.

Par Isadore

Bonjour,

C'est un forum juridique, nous ne sommes pas qualifiés pour répondre à ce genre de question. Voyez plutôt un forum d'artistes.